

Zeitschrift:	Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie
Herausgeber:	Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker
Band:	- (1939)
Heft:	2
Artikel:	La Fédération professionnelle Suisse des Masseurs et Masseuses diplômés officiellement
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-931004

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Verbands-Nachrichten

Journal de l'Association

Obligatorisches Organ für die Mitglieder des Schweizerischen Fachverbandes staatlich geprüfter Masseure und Masseusen

Organe obligatoire pour les membres de la Fédération professionnelle Suisse des Masseurs et Masseuses diplômés officiellement

Erscheint 6 mal jährlich — Paraît 6 fois par an

Redaktion für den deutschsprachigen Teil: W. Heiz, Zehnderweg 25, Olten
Rédaction pour la Suisse française: Mme E. Décosterd, Place Longemalle 12, Genève

Adreßänderungen sind an die zuständigen Sektionsaktuare zu richten!
Changements d'adresses sont à envoyer aux secrétaires des sections!

La Fédération professionnelle Suisse des Masseurs et Masseuses diplômés officiellement

De l'exposé présenté au deuxième Congrès International de Massage et des Auxiliaires Médicaux à Bruxelles en Septembre 1938 par notre Président Central M. Otto Leibacher, nous relevons les lignes suivantes: « La réunion en une Fédération des sections fondées à Berne, Genève, dans la Suisse du Nord-Ouest, au Tessin et à Saint-Gall avec celle de Zurich fut décidée le 6 Novembre 1921 à Olten, où siège à partir de ce moment l'assemblée annuelle des Délégués. Notre fédération suisse compte actuellement 206 membres. L'association sélectionne avec soin ses candidats au point de vue de leur savoir et de leur moralité. »

Depuis 12 ans elle organise des réunions de masseurs où sont présentés des exposés de grande valeur et des démonstrations par des médecins où des collègues. Elles s'accompagnent souvent de visites à des cliniques et à des stations balnéaires.

L'organisation de conférences et de cours par les sections est remarquable, Zurich, par exemple, a arrangé à diverses reprises dans le sein de la section des séances de démonstrations à l'Institut de pathologie et d'anatomie de l'Université. L'Association a fondé une revue, convaincue qu'elle était de la valeur de l'enseignement mutuel et de l'échange d'expériences entre collègues. Une riche bibliothèque, dont Zurich met volontiers les volumes au service des autres sections, sert à l'étude privée de leurs lecteurs. L'Association possède son propre bureau de placement. Elle entretient d'agréables relations avec le corps médical et les autorités. Lors de l'étude de modifications de lois nouvelles, l'avis de l'Association est requis comme ce fut récemment le cas à Bâle».

L'Association de Genève, la seule de langue française se rattachant à la Fédération, n'en est pas la section la moins active, comme nous le prouve l'exposé qui suivra au prochain numéro, dû à la plume de son Président Mr. Ph. Favre, qui a bien voulu préparer ce travail à l'intention de notre Journal, ce dont nous le remercions chaleureusement.